

Sortie bateaux

en Saône

les 13 et 14 Mai 2006

Vos G.o. :

Bruno "Bubu 69"

Roselyne "Mme kilalo 69" Tel : 06.68.11.65.68

## INFORMATIONS :

Tout participant DOIT POSSEDER son PERMIS FLUVIAL

### Autres points indispensables:

- bien avoir un gilet par personne pour le passage de l'écluse
- Ne pas oublier de faire le plein de votre réservoir + une jerrycane
- essence uniquement sur Lyon
- Chaque bateau doit avoir une vignette fluviale et son équipement

### La vignette FLUVIALE :

C'est une obligation pour naviguer ; nous proposons de faire l'achat pour vous le vendredi après-midi, après réception de vos copies de documents demandés en page « tarifs Vnf » et de votre règlement.

Cela nous donne la possibilité en cas d'annulation de vous rembourser .

### Le règlement de la sortie:

Chaque participant est responsable de son bateau , de son équipement et de son équipage.

En cas de mauvais temps nous envisagerons un report de la sortie .

Toute personne arrivant le samedi participe au dîner qui a lieu au restaurant du camping

Vos Go ne peuvent être tenus pour responsables de toutes modifications survenant au cours de la sortie

Réservation : Date limite le 15 Mars 2006

Pour le camping, vous effectuer votre réservation individuellement, un acompte de 30 % vous est demandé, précisez lors de la réservation « groupe navigation Saône date 13 et 14 mai »

# Lieu de rencontre

Samedi 13 mai 2006 :

Rendez-vous souhaité pour 10h à la Halte fluviale de Anse ,

suivre PANNEAU indicateur du CAMPING puis PANNEAU « pneus »

Accès : en venant de Paris prendre sortie N° 32 nord sud Anse

Depuis Lyon sortie N°31 Villefranche puis direction Lyon N 6

Dans Anse direction St BERNARD à gauche (limité à 2.8 m hauteur )

Sinon traversé Anse direction Lyon aux feux juste avant le pont prendre à gauche devant « Laboratoire »

Prendre à gauche avant le pont de St Bernard au pont

La halte fluviale se trouve juste en face du restaurant « le colombier »

# Le déroulement :

Samedi :

Départ de la halte fluviale : 10h30

Direction trajet donner sur place

Arrêt pique-nique

Retour sur halte fluviale de Anse aux environs de 18h

Retour au camping, mise en place de toile de tente

Regroupement au restaurant du camping pour 20h

Dimanche :

Départ de la halte fluviale : 10h00

Direction trajet donner sur place

Arrêt pique-nique

Retour sur halte fluviale de Anse aux environs de 17h

Sortie des bateaux

## Les adresses utiles :

Direction interrégionale de VNF

2, rue de la Quarantaine

69321 LYON Cedex 1

Tél : 04 72 56 59 00

[www.vnf.fr](http://www.vnf.fr)

LYON

11 quai du Maréchal Joffre - 69002

Tél : 04 78 42 74 99

# TARIFS PLAISANCE 2006

direction  
du Développement  
de la voie d'eau  
et du Patrimoine

## Informations générales

Le péage est à acquitter par tout propriétaire de bateau de plaisance (loi du 29/10/90, article 124 - décret du 20/08/91 articles 2,3 et 5, modifié par le décret n° 2004-1425 du 23 décembre 2004 - délibérations du C.A de VNF du 05/10/2005).

Sont exonérées (6) les menues embarcations de 5 mètres et moins de longueur et dotées d'un moteur de moins de 9,9 CV réels (soit 7,29 Kw), ainsi que tous les bateaux utilisés par certains services publics (décret du 26/12/96).

Le péage est dû chaque fois que le bateau navigue sur les voies navigables confiées à VNF sous respect de la réglementation en vigueur, il donne droit à l'usage normal du domaine public fluvial.

Par navigation, on entend le déplacement du bateau, qu'il y ait ou non franchissement d'écluses.

Le péage ne dispense pas :

- ☞ du paiement de certains services exceptionnels, tels que le passage de souterrains en convoi remorqué, l'utilisation d'ascenseurs, de pentes d'eau... ou le passage d'écluses en dehors des heures de navigation, ouvrages particuliers
- ☞ des droits de stationnement, notamment dans les ports ou à certains quais aménagés et offrant des prestations spécifiques aux plaisanciers

## Le péage n'est pas remboursable

## Ce qu'il faut savoir

Lorsque vous réglerez le péage, il vous sera remis une attestation de délivrance et une vignette qui devront être produites en cas de contrôle.

La vignette doit être apposée à l'avant du bateau, à tribord, de manière à ce qu'elle soit visible de l'extérieur en toutes circonstances.

Des vérifications pourront être effectuées en tout point du réseau, soit par les agents assermentés de VNF et des services de la navigation (décret 93-1243 JO du 19/11/1993), soit par les services chargés du maintien de l'ordre.

En cas d'infraction, un procès-verbal sera dressé. Les contrevenants sont passibles des amendes prévues par les textes, et pourront sous certaines conditions, se voir proposer, après accord du Procureur de la République, une amende transactionnelle.

## Comment acheter sa vignette ?

**Vous pouvez acheter votre vignette par correspondance** (liste des points de vente au verso), ou au guichet de ces mêmes points de vente.

**En cas de vente par correspondance, un délai minimum de traitement et de délai postal est nécessaire :**

- pour les plaisanciers français : une semaine avant la date de début de navigation
- pour les plaisanciers étrangers : deux semaines avant la date de début de navigation

### Documents à fournir :

- le nom du propriétaire et son adresse, le nom du bateau et son tirant d'eau
- la longueur et largeur hors tout de la coque (multiplier la longueur par la largeur pour la surface du bateau en m2)
- le numéro d'immatriculation, d'inscription, ou à défaut, la série
- le type de péage souhaité et les dates de début de navigation correspondantes pour les forfaits «Saison», «Loisirs 30j», «Vacances» et «Journée»

Seul le forfait «Année» est valable du 1er janvier au 31 décembre de l'année en cours

- une photocopie du permis de navigation, de la carte mer ou de l'acte de francisation, ainsi que le justificatif de la puissance du moteur.

**Mode de paiement :**

- Par carte bancaire (Visa, Eurocard, Mastercard) – Renseignements au 03.21.63.24.30 – Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 09h à 12h et de 14h à 17h
- Par chèque bancaire du montant du forfait choisi, libellé en euros pour les ressortissants de l'Union Européenne
- Par espèces, uniquement en cas d'achat au guichet

**2006 : Nouvelles formules de forfaits**

**Année (1) :** pour les inconditionnels de la voie d'eau. Une ristourne de 10 % sera appliquée aux forfaits Année acquittés au plus tard le 31 mars 2006

**Saison (2) :** dont la durée est de 4 mois obligatoirement consécutifs, avec date de début de validité et date de fin de validité

**Loisirs 30 j (3) :** dont la durée est de 30 jours obligatoirement consécutifs, avec date de début de validité et date de fin de validité

**Vacances (4) :** dont la durée est de 16 jours obligatoirement consécutifs, avec date de début de validité et date de fin de validité.

Pris un samedi, ce forfait vous donne accès à 3 week-end consécutifs.

**Journée (5) :** délivré pour un jour daté

# thema

**Au cours du  
1<sup>er</sup> semestre 2006,  
un module de  
paiement en ligne  
sera mis en service  
sur le site internet  
www.vnf.fr.**

**Renseignements  
au 03 21 63 24 54**

**Les tarifs (en euros) du péage plaisance 2006 - 5 formules**

Catégories	Mus à force humaine (6)	I	II	III	IV	V
- de 12 m <sup>2</sup>	de 12 à - de 25 m <sup>2</sup>	de 25 à - de 40 m <sup>2</sup>	de 40 à - de 60 m <sup>2</sup>	de 60 m <sup>2</sup> et plus		
<b>Année (1)</b>	<b>34,40</b>	<b>79,60</b>	<b>113,90</b>	<b>228,90</b>	<b>369,80</b>	<b>457,90</b>
<b>Saison (2)</b>	-	<b>71,70</b>	<b>102,50</b>	<b>206,00</b>	<b>295,80</b>	<b>366,30</b>
<b>Loisirs 30 j(3)</b>	-	<b>29,00</b>	<b>60,00</b>	<b>89,00</b>	<b>118,00</b>	<b>148,70</b>
<b>Vacances (4)</b>	-	<b>17,20</b>	<b>35,50</b>	<b>52,70</b>	<b>69,90</b>	<b>88,20</b>
<b>Journée (5)</b>	<b>8,70</b>	<b>8,70</b>	<b>17,20</b>	<b>25,90</b>	<b>34,40</b>	<b>43,00</b>

Quelle que soit la surface du bateau, hors embarcations exonérées (6)

Ces prix sont indiqués hors taxes (la TVA n'est pas applicable aux péages)

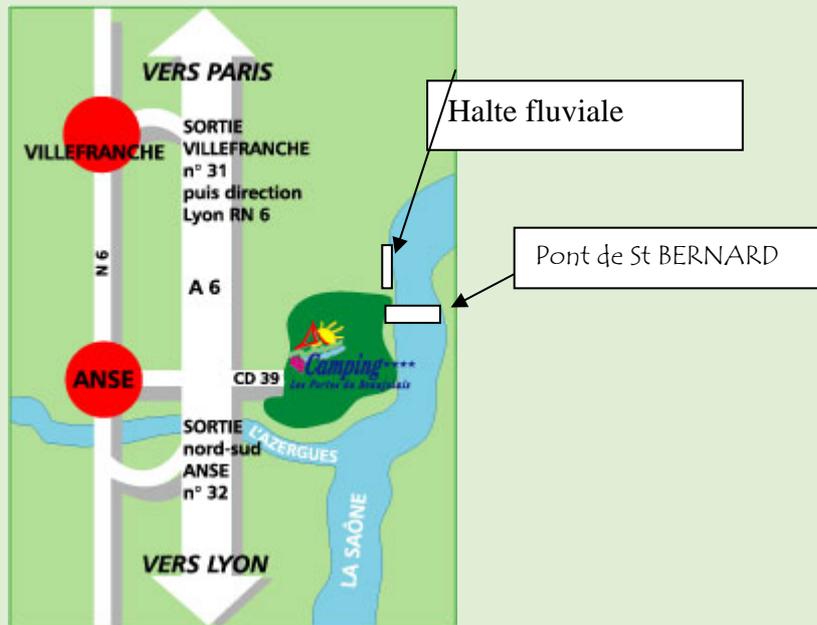
# Camping

## Les Portes Du Beaujolais

Chemin des Grandes Levées

69 480 Anse

Tél : 04 74 67 12 87



Plan d'accès



Fax : 04 74 09 90 97

Possibilité de prendre une assurance annulation pour le camping pour 15 € , remboursement intégrale en prévenant le vendredi précédent la sortie

# Le restaurant

Nous pouvons nous restaurer sur place au camping, maximum 80 personnes

Prix par adulte : 16 € comprenant entrée, plat, dessert

Enfant (jusqu'à 10 ans inclus): 10 € = steak frite

**Ne sont pas compris dans les menus** : les apéritifs, les eaux minérales, le café, le digestif.

En ce qui concerne les extras, en fin de repas nous demanderons la note séparée et diviserons par le nombre de participant (adulte) et ce montant se paie en plus de votre repas.

**Pas de remboursement en cas d'annulation**

# le stationnement :

Aucun problème pour le stationnement des remorques et des voitures à proximité halte fluviale  
La halte fluviale peut nous permettre de stationner environ 12 bateaux sans surveillance;

si trop nombreux ou halte déjà utilisée par d'autres plaisanciers :

nous devons remonter nos bateaux le samedi soir sur remorque et les stationner dans le camping

## JE N'OUBLIE PAS :

D'ENVOYER MON INSCRIPTION , MES DOCUMENTS ET LE REGLEMENT

DE RESERVER MON EMPLACEMENT CAMPING

vérifier le bateau , remorque et voiture

mon permis fluvial

mon équipement : tente, pique-nique, gilets de sauvetage, réchaud, etc .....

# La fiche d'inscription

Document et règlement à renvoyer obligatoirement avant le 15 mars,  
toute inscription incomplète ou arrivant après la date ne pourra être prise en compte .

Surnom équipage : .....  
Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
Tel fixe : .....  
Tel portable : .....  
Adresse Mail : .....

Nombre de personnes :  
Adultes .....  
Enfant jusqu'à 10 ans inclus : .....

Arrivée prévue :  
 samedi matin (budget = camping, restaurant + vignette VNF 2\* 1 jour)  
 samedi soir (budget : camping, restaurant + vignette VNF 1 jour)  
 dimanche matin (budget : vignette VNF 1 jour)

Repas resto samedi soir :  
adulte : .....x 16 € =.....  
enfant (jusqu'à 10 ans inclus): .....x 10 € =.....  
TOTAL .....

## Joindre 2 CHEQUES :

- \* 1 correspondant à la vignette fluviale à l'ordre de Mme GOUY Roseline encaissement début mai
- \* 1 pour le repas resto à l'ordre du camping et encaisser en mars ( attention ne pas envoyer au camping gérer indépendamment )

Adresser l'ensemble (fiche inscription + formulaire VNF + photocopie carte de circulation de votre bateau + les 2 chèques) à :

Mme GOUY Roseline 13 rue du guillot 69290 Saint Genis- les- Ollières

A réception de votre inscription et si complète je vous envoie une confirmation inscription par Mail.

Nous reconnaissons avoir eu connaissance du règlement et l'acceptons :

Date/Signature

**DEMANDE DE CARTE PEAGE PLAISANCE**

**Formulaire à remplir en majuscule.**

**CLIENT**

**NOM\***

.....

**PRENOM\***

.....

**ADRESSE\***

.....

**CODE POSTAL\* .....VILLE\* .....PAYS**

\* .....

**BATEAU**

**N°**

**IMMATRICULATION\***

.....

**NOM**

**OU**

**DEVISE\***

.....

**LONGUEUR** \*.....m

**LARGEUR** \*.....m

**SURFACE(Longueur X largeur).....m<sup>2</sup>**

**PUISSANCE EN KW** \*.....

**CARTE**

**VACANCES (16 jours consécutifs)**

**date de départ\* : 13 mai 2006**

**TRANSIT – JOURNEE x 2 :**

**date de validité\*: 13 et 14 mai 2006**

\* mentions obligatoires

FORFAITS 2006	FH	I	II	III	IV	V
		moins de 12 m <sup>2</sup>	de 12 à moins de 25 m <sup>2</sup>	de 25 à moins de 40 m <sup>2</sup>	de 40 à moins de 60 m <sup>2</sup>	plus de 60 m <sup>2</sup>
ANNEE -10%	-	71.64 €	102.51 €	206.01 €	332.82 €	412.11 €
ANNEE	34.40 €	79.60 €	113.90 €	228.90 €	369.80 €	457.90 €
SAISON		71.70 €	102.50 €	206.00 €	295.80 €	366.30 €
LOISIRS		29.00 €	60.00 €	89.00 €	118.00 €	148.70 €
VACANCES		17.20 €	35.50 €	52.70 €	69.90 €	88.20 €
JOURNEE	8.70 €	8.70 €	17.20 €	25.90 €	34.40 €	43.00 €

Saison = 4 mois de date à date

Loisirs = 30 jours consécutifs